

CMA FORMATION

 SAINT-MALO

LIVRET  
D'ACCUEIL



2025 • 2026



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

BRETAGNE

# SOMMAIRE

## L'APPRENTISSAGE

Mode d'emploi

Panorama des formations

## INFORMATIONS PRATIQUES

Accueil au CFA

Individualisation de la formation

Accompagnement pendant la formation

Microsoft Office 365 pour l'éducation

Sécurité sociale et complémentaire santé

Règlement intérieur

## PRÉSENTATION DU CFA

Plan d'accès du CFA

Transports

Hébergement

Restauration

## CONTACTS

# BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS !



Ce livret d'accueil vous permettra d'évo-  
luer facilement et efficacement dès la  
reentrée dans votre nouveau CFA.

Son objectif est de vous accompagner dès votre  
arrivée.



**CMA Formation Saint-Malo** est l'un des 7 CFA de CMA Formation  
Bretagne.

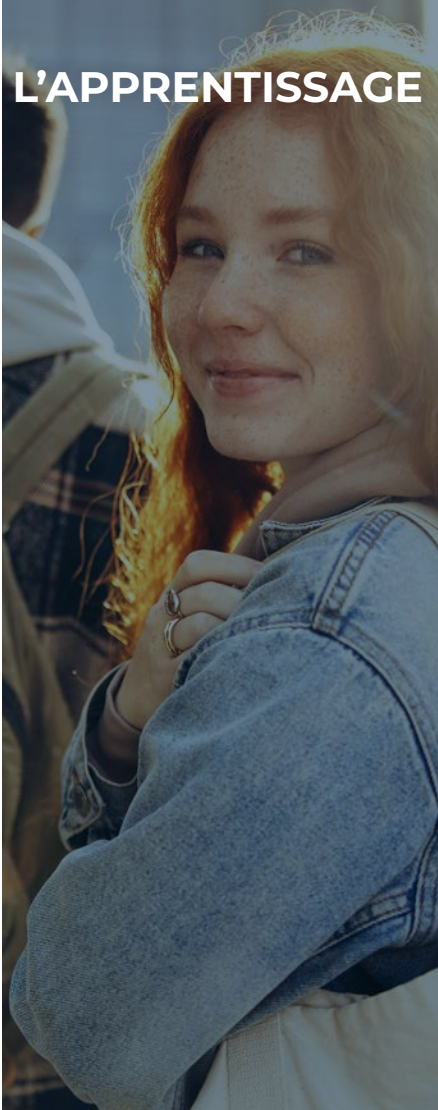
Notre engagement dans la formation professionnelle répond aux projets  
de qualifications des jeunes ainsi qu'aux besoins en compétences des  
entreprises des secteurs de l'alimentaire, du bâtiment, du bien-être, de  
la mobilité et de la maintenance des matériels.

CMA Formation Saint-Malo propose chaque année près de 20 formations  
aux 500 alternants ou stagiaires de la formation professionnelle.

Un règlement intérieur assure le bon fonctionnement de cet  
établissement. Ce règlement intérieur est consultable sur le site  
internet [www.cma-formation-bretagne.fr](http://www.cma-formation-bretagne.fr). Il vous précise l'ensemble  
des consignes à suivre pour vous assurer les meilleures conditions  
d'apprentissage et de réussite dans votre formation.

## Bonne rentrée !

# L'APPRENTISSAGE



## MODE D'EMPLOI

### L'APPRENTI

- J'ai entre 15\* et 29 ans révolus
- Je signe un contrat d'apprentissage
- Je deviens un salarié en formation
- Je peux bénéficier d'une formation individualisée

*\*Niveau de fin 3<sup>e</sup> exigé. Sans limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, les sportifs de haut niveau, et les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.*

### LE CFA

- Il dispense l'enseignement général et professionnel, toujours en lien avec l'entreprise
- Je peux y obtenir des diplômes du CAP au Bac+3 selon la filière et les centres de formation
- Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de l'entreprise.

### L'ENTREPRISE

- Je deviens salarié de mon entreprise
- Elle me dispense la formation pratique en lien avec le diplôme préparé
- Elle me verse un salaire et applique la réglementation du travail

## RÉMUNÉRATION\*\*

La rémunération est un pourcentage du SMIC qui évolue en fonction de l'âge et de l'ancienneté (ou au plus favorable pour les 21 ans et plus, un pourcentage du salaire conventionnel de l'emploi occupé). Dans certaines branches professionnelles, la rémunération des apprentis est supérieure à ces pourcentages.

*\*\*Hors contrat de professionnalisation*

	Moins de 18 ans	18 ans à 20 ans	21 ans à 25 ans***	26 ans et plus***
1 <sup>re</sup> année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 <sup>e</sup> année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3 <sup>e</sup> année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

*\*\*\*La base de salaire à prendre en compte est le SMC, s'il est plus favorable que le SMIC.*

## À SAVOIR



### CONTRAT DE TRAVAIL

Comportant toutes les mentions obligatoires prévues par la réglementation.



### 45 JOURS EN ENTREPRISE

Période d'essai pour vous assurer que votre engagement mutuel est satisfaisant.



### CONGÉS PAYÉS

5 semaines de congés payés pendant la période en entreprise.



### VISITE MÉDICALE D'EMBAUCHE

Déclare l'apprenant apte au travail.



### REPRÉSENTATION

Possibilité d'adhérer au syndicat de son choix et de participer, dès 16 ans, aux élections des comités d'entreprise et des délégués du personnel.



### AUTRES AVANTAGES & DROITS

Les autres avantages des salariés (tickets restaurants, prise en charge d'une partie du titre de transport, etc.) sont également accordés à l'apprenant, qui cumule par ailleurs des heures au titre du compte personnel de formation.



### LA CARTE D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS

L'apprenant bénéficie d'une "Carte d'étudiant des Métiers". Cette carte permet entre autres d'obtenir des tarifs préférentiels (activités culturelles, sportives).

# CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS 2025 - 2026



## CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS 2025 - 2026

NOM DU DIPLÔME	22		29		35		56	
	Dinan Aucailleuc	Saint-Brieuc Ploufragan	Quimper	Fougères	Rennes Bruz	Saint-Malo	Vannes	
<b>ALIMENTAIRE</b>								
<b>Farine</b>								
CAP Boulanger	*	*	*	*	*	*	*	
CAP Chocolaterie-confiserie		*			*		*	
CAP Glacier fabricant					*			
CAP Pâtisier	*	*	*	*	*	*	*	
CS Boulangerie spécialisée		*	*	*	*	*	*	
CS Pâtisserie en boutique		*	*	*	*	*	*	
CS Techniques du tour en boulangerie et en pâtisserie		*	*		*	*	*	
Bac Pro Boulanger pâtisier	*							
BP Boulanger		*	*		*	*	*	
BTM Chocolatier		*			*		*	
BTM Pâtisier confiseur glacier traiteur		*	*		*		*	
<b>Viande &amp; Poisson</b>								
CAP Boucher		*			*		*	
CAP Charcuterie-traiteur		*	*		*		*	
CAP Poissonnier-écailler			*				*	
CS Employé traiteur		*	*		*		*	
BP Boucher		*	*		*		*	
BP Charcutier traiteur		*	*		*		*	
<b>BÂTIMENT ET BOIS</b>								
CAP Charpentier bois				*				
CAP Électricien					*			
CAP Maçon				*				
CAP Menuisier fabricant	*	*		*				
CAP Menuisier installateur	*	*		*				
CAP Métiers du plâtre et de l'isolation				*				
CAP Peintre applicateur de revêtements						*		
BP Charpentier bois				*				
BP Électricien					*			
BP Maçon				*				
BP Menuisier		*		*				
BP Métiers du plâtre et de l'isolation				*				
BP Peintre applicateur de revêtements						*		
CS Peinture décoration						*		
CS Solier						*		
<b>BIEN-ÊTRE</b>								
CAP Esthétique cosmétique parfumerie						*		
CAP Métiers de la coiffure	*	*	*	*	*	*	*	
CS Coiffure coupe couleur		*	*	*	*	*	*	
BP Coiffure	*	*	*	*	*	*	*	
BP Esthétique cosmétique parfumerie						*		
BM Coiffeur		*	*			*	*	
<b>CUISINE HÔTELLÈRE RESTAURATION</b>								
CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	*	*	*				*	
CAP Cuisine	*	*	*				*	
CS Desserts de restaurant		*	*				*	
CS Sommelier							*	
TFP Barman			*					
CQP Crêpier	*							
TFP Commis de cuisine			*					
TFP Serveur en restauration			*					
BP Arts de la cuisine		*	*				*	
BP Arts du service et commercialisation en restauration		*	*				*	
Mise à niveau restauration - Formation en 1 an post bac (service ou cuisine)							*	
BTS Management en hôtellerie et restauration							*	

# CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS 2025 - 2026

NOM DU DIPLOME	22		29		35		56	
	Dinan Aucleuc	Saint-Brieuc Ploéfragan	Quimper	Fougères	Rennes Iruz	Saint-Malo	Vannes	
<b>MANAGEMENT VENTE COMMERCE</b>								
CAP Équipier polyvalent du commerce	•	•	•				•	
Bac Pro Métiers du commerce et de la vente	•	•	•				•	
CS Vendeur conseil en alimentation							•	
CS Vendeur conseil en boucherie		•			•		•	
CTM Vendeur en boulangerie pâtisserie					•			
TFP Conseiller de vente en pièces de rechange et accessoires	•							
<b>MÉTIER D'ART ET FLEURISTERIE</b>								
<b>Métiers d'art</b>								
CAP Ebéniste				•				
BTM Photographie					•			
<b>Fleuristerie</b>								
CAP Fleuriste			•					
BP Fleuriste			•					
BM Fleuriste			•					
<b>MOBILITÉ ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS</b>								
<b>Carrosserie peinture</b>								
CAP Peintre automobile	•		•		•		•	
CAP Carrossier automobile	•		•		•		•	
Bac Pro Carrossier peinture automobile	•							
CQP Peintre en carrosserie	•		•					
TFP Carrossier peintre	•				•			
<b>Maintenance des matériels - Option espaces verts</b>								
CAP Maintenance des matériels - Option espaces verts							•	
Bac Pro Maintenance des matériels - Option espaces verts							•	
<b>Maintenance des véhicules - Option cycles</b>								
TFP Mécanicien cycles							•	
TFP Conseiller technique cycles							•	
<b>Maintenance des véhicules - Option motocycles</b>								
Bac Pro Maintenance des véhicules - Option motocycles					•			
<b>Maintenance des véhicules - Option voitures particulières</b>								
CAP Maintenance des véhicules - Option véhicules légers		•	•	•	•	•	•	
Bac Pro Maintenance des véhicules - Option véhicules légers		•	•	•	•	•	•	
BTS Maintenance des véhicules - Option voitures particulières		•	•	•	•	•	•	
Licence Pro Organisation, management des services de l'automobile		•					•	
TFP Mécanicien automobile		•					•	
TFP Technicien expert après-vente automobile		•			•		•	
<b>Maintenance des véhicules - Option véhicules de transport routier</b>								
CAP Maintenance des véhicules - Option véhicules de transport routier	•							
Bac Pro Maintenance des véhicules - Option véhicules de transport routier	•							
BTS Maintenance des véhicules - Option véhicules de transport routier	•							
TFP Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels	•							
CQP Opérateur maintenance pneumatiques véhicules industriels, agricoles et génie civil	•							
<b>NUMÉRIQUE</b>								
Bac Pro Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique							•	
Titre Réparateur conseil d'équipements électriques et électroniques							•	
Titre Technicien conseil des infrastructures et des équipements connectés							•	
Titre Technicien services de l'électroménager connecté							•	
BTS Services informatiques aux organisations - Option solutions d'infrastructures, systèmes et réseaux							•	
<b>SANTÉ PARAMÉDICAL</b>								
BTMS Prothésiste dentaire							•	
Bachelor Prothésiste dentaire pluridisciplinaire							•	
DEUST Préparateur technicien en pharmacie		•					•	
<b>SOINS DES ANIMAUX</b>								
CTM Toiletteur canin, félin et nouveaux animaux de compagnie	•							
BTM Toiletteur canin et félin	•							
<b>TECHNIQUES GRAPHIQUES</b>								
CAP Signalétique et décors graphiques	•							

Nos formations ne donnent pas lieu à une validation par blocs de compétences. Pour les titres, nous consulter.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## L'ACCUEIL AU CFA

### L'INSCRIPTION

Les dossiers de demande d'entrée en formation en alternance sont à retirer auprès de nos conseillers en formation ou à l'accueil du CFA tout au long de l'année. Il est également possible de se préinscrire sur notre site internet :

**[www.cma-formation-bretagne.fr](http://www.cma-formation-bretagne.fr)**.

L'inscription est validée lorsque vous aurez trouvé un employeur s'engageant à signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation\*.



*Les informations recueillies sur votre dossier de demande d'entrée en formation seront celles qui serviront à établir le contrat. Merci d'y apporter la plus grande attention.*

### LA CONVOCATION AUX COURS

Vous recevrez ensuite votre convocation ainsi que votre calendrier d'alternance.

Un certificat de scolarité vous sera remis lors de votre premier passage au CFA.



**-15**

### L'ACCUEIL DES MOINS DE 15 ANS

Les mineurs de 14 ans ayant suivi un cycle de collège complet et dont la date d'anniversaire se situe entre le 1er septembre et le 31 décembre peuvent signer de contrat d'apprentissage qui sera effectif le lendemain du jour de leur 15<sup>e</sup> anniversaire.

Ils peuvent néanmoins intégrer le CFA et l'entreprise de leur choix sous convention afin de commencer la formation. Cette situation nécessite une prise en charge particulière et une prise de contact au CFA au plus tôt.

# L'INDIVIDUALISATION DE LA FORMATION

## LE CENTRE DE RESSOURCES

Le centre de ressources est ouvert aux apprentis du lundi au vendredi selon les horaires d'ouverture du CFA.



## LE POSITIONNEMENT EN 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE DE CAP ET 2<sup>NDE</sup> BAC PRO

Il peut alors être proposé un **accompagnement spécifique** selon les besoins.



En début de première année (pour les primo-entrants en 1<sup>ère</sup> année de CAP et seconde Bac Pro), un test de positionnement est effectué en mathématiques et en français. Un positionnement plus approfondi peut être réalisé sous la forme d'un entretien. Dans celui-ci, différentes thématiques sont abordées en lien avec les apprentissages et l'orientation professionnelle. Le recueil de ces éléments permet de mieux connaître l'apprenant au travers de son projet professionnel.



## PARCOURS INDIVIDUALISÉS

### Proposition d'aide pédagogique (soutien).

- . Demande d'aménagements d'examens.
- . Suivi et accompagnement personnalisé en cas de besoins spécifiques (troubles de l'apprentissage, apprentissage de la langue française-FLE...).

### Parcours aménagés

- . Étude de dossier et analyse des compétences acquises.
- . Dispense de matières précédemment validées.
- . Réaménagement du planning au bénéfice de l'apprenant afin de maintenir une motivation et approfondir de nouvelles compétences.



## L'ACCOMPAGNEMENT PENDANT LA FORMATION

Chaque classe se voit désigner un professeur tuteur qui assurera le suivi de la formation, avec un temps d'échange prévu chaque semaine de passage au CFA pour faire le point sur le déroulement de la formation tant au centre de formation qu'en entreprise. Le professeur tuteur se met en lien avec le maître d'apprentissage pour s'assurer de la bonne intégration en entreprise.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## LES VISITES EN ENTREPRISES

Rencontre entre le professeur tuteur et le maître d'apprentissage au moins une fois par an pour faire le point sur la formation, les compétences acquises et le comportement.



## LA MÉDIATION

intervient pour prévenir des risques de ruptures de contrats d'apprentissage. En cas de rupture, l'apprenant est accompagné dans la recherche d'une solution pour la suite de la formation.



## LE SUIVI ÉDUCATIF

La gestion des problèmes liés aux comportements au CFA est assurée par le conseiller principal d'éducation ou l'équipe du pôle socio-éducatif.



## LE RÉFÉRENT HANDICAP

Le référent handicap est l'interlocuteur privilégié des apprentis et futurs apprentis en situation de handicap. Il apporte des solutions personnalisées et adaptées à leur situation pour favoriser la réussite du parcours d'apprentissage.



## INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Les apprentis bénéficient d'une prise en charge et d'une écoute individualisée. Il interviendra, en cas de besoin et à la demande sur des problématiques spécifiques (personnelles, hébergement, budget...). Il met également en place des actions de prévention et d'éducation sur les addictologies, la sexualité... L'infirmier est l'interlocuteur privilégié pour les soins et les relations avec les professionnels de santé.

## LE LIVRET D'APPRENTISSAGE

Distribué lors de votre premier passage, cet outil de communication est indispensable au suivi de votre formation, c'est le document réglementaire de liaison entre le CFA, l'entreprise et l'apprenti. Il mentionne les objectifs de votre formation, les travaux réalisés en entreprise et au centre de formation, il décrit également les acquis et les difficultés pour permettre d'évaluer la progression dans votre formation.



## LE PORTAIL NETYPAREO

Le portail permet de consulter le dossier de l'apprenti, son calendrier, ses notes, absences, sanctions, emplois du temps.

## LES AIDES POSSIBLES

### LE LOGEMENT

Action logement, la CAF et le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) peuvent aider à financer votre logement : loyers, dépôt de garantie, mobilité. Certaines branches ou conventions collectives proposent des aides supplémentaires aux apprentis (Pro BTP, IRP Auto...).



### AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

Aide en vigueur depuis le 1er janvier 2019 pour tous les apprentis majeurs en contrat d'apprentissage. Aide versée d'un montant de 500 € (retrait du formulaire de demande auprès de l'administration du CFA).

# INFORMATIONS PRATIQUES

## MICROSOFT OFFICE 365 POUR L'ÉDUCATION

Tous les apprenants du CFA bénéficient pour la durée de leur formation d'un abonnement à Office 365. Cet abonnement comprend notamment Word, Excel, PowerPoint, **OneNote et Teams.**



Teams est un espace de communication. Un canal de discussion général par classe, avec des canaux de discussion par matière.



One Note est un outil en ligne qui permet de consulter les cours par classe et par matière.

### Comment j'y accède ?

Connectez-vous à [www.office.com](http://www.office.com) depuis un ordinateur.

Les modalités et les identifiants seront transmis lors du 1<sup>er</sup> trimestre de formation.

Il est possible de télécharger l'application «Teams» et «OneNote pour Windows 10» sur votre smartphone pour accéder à ces espaces depuis votre téléphone.

# SÉCURITÉ SOCIALE ET COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

## SÉCURITÉ SOCIALE

Une fois le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation signé, l'apprenant est donc salarié et bénéficie de son propre numéro de sécurité sociale.



2	96	11	35	658	932	47
---	----	----	----	-----	-----	----

Née fille : 2

Né garçon : 1

Mois de naissance

Année de naissance

Département de naissance

### ► Premier emploi ?

Un formulaire est téléchargeable sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) - « déclarer un changement de situation » et à envoyer à la Sécurité Sociale avec les pièces jointes demandées. Pour les apprenants ayant déjà été salarié, aucune démarche n'est à réaliser.



## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ / MUTUELLE

La complémentaire santé ou mutuelle obligatoire de l'employeur permet d'être mieux remboursé (frais d'hospitalisation, dentaire, optique...)

Plus d'informations :


0 811 70 36 46 / [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

## ARRÊT DE TRAVAIL

L'arrêt de travail est obligatoire. Celui-ci doit être établi par un médecin, et transmis à la Sécurité Sociale et à l'employeur dans les 48h. Une copie est à fournir au CFA, si l'arrêt porte sur une semaine en cours.



# ZOOM SUR LES PRINCIPAUX POINTS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

 **Le règlement intérieur s'applique à tous les apprenants et vise à instaurer un cadre structuré et sécurisé pour favoriser la réussite de chacun. Il définit les droits et les devoirs des apprenants ainsi que les règles de vie collective au sein du centre de formation.**

 **Article 1 : Respect du principe de laïcité**

Le principe de laïcité garantit la liberté de conscience de tous. Toute manifestation ostensible d'une appartenance religieuse, politique ou philosophique est interdite. Les apprenants ne peuvent pas invoquer leurs convictions pour refuser de se conformer au règlement intérieur ou assister aux cours. En cas de différend, un dialogue sera instauré avant toute sanction.

 **Article 6 : Appareils portables électroniques**

**Utilisation pendant les pauses :** Les appareils connectés (smartphones, tablettes, montres connectées, écouteurs sans fil, etc.) sont autorisés pendant les pauses à condition de ne pas perturber les autres apprenants et membres du personnel, ainsi que de respecter les règles de bonne conduite.

**Utilisation pendant les cours :** Ces appareils doivent être éteints pendant les cours, sauf si leur utilisation est demandée explicitement par l'enseignant à des fins pédagogiques.

**Dépose des appareils :** Les professeurs peuvent demander aux apprenants de déposer leurs appareils connectés dans un espace de rangement prévu à cet effet au début de chaque cours.

**Interdiction d'usage comme caméra ou appareil photo :** Il est strictement interdit d'utiliser ces appareils comme caméra ou appareil photo dans l'enceinte de l'établissement, sur le parking, et pendant les sorties pédagogiques.

**Enregistrements audio et vidéo :** Les enregistrements audio ou vidéo des collègues, professeurs, ou membres du personnel sans leur consentement explicite sont interdits. La diffusion de tels enregistrements sans autorisation est strictement prohibée et peut entraîner des mesures disciplinaires sévères, allant jusqu'à l'exclusion.

 **Article 7 : Assiduité, retard, ponctualité, absence**

Les apprenants doivent être assidus et respecter les horaires. L'assiduité implique de participer à tous les cours et de se munir du matériel nécessaire. Les retards perturbent les cours et les absences répétées, même justifiées, peuvent compromettre l'inscription et le passage de l'examen.

## ➤ **Article 10 : Interdiction de fumer**

Il est strictement interdit de fumer, y compris l'utilisation des cigarettes électroniques, dans l'enceinte du centre de formation, en dehors des zones fumeurs désignées.

## ➤ **Article 11 : Consommation d'alcool et de drogues**

La consommation et l'introduction de boissons alcoolisées et de drogues sont interdites au sein de l'établissement. Toute infraction à cette règle est sévèrement sanctionnée et peut entraîner l'exclusion définitive du CFA.

## ➤ **Article 19 : Droit à l'image et communication**

**Consentement à l'utilisation de l'image :** L'apprenant accepte que son image soit utilisée à des fins de communication et de promotion par le CFA en acceptant le règlement intérieur.

**Retrait du consentement :** Les apprenants peuvent retirer leur consentement à tout moment en envoyant une demande écrite au responsable du site de formation.

**Usage respectueux :** Les images doivent être utilisées de manière respectueuse et décente, en évitant toute situation qui pourrait porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité de l'apprenant.

**Propriété intellectuelle :** Les images prises par le CFA restent la propriété intellectuelle de celui-ci, et leur utilisation par des tiers doit être autorisée par le CFA.

**Droit de rectification :** L'apprenant peut demander la rectification ou la suppression de toute image le représentant en cas d'usage abusif ou incorrect.

## ➤ **Article 27 : Discipline**

Les mesures disciplinaires visent à corriger les comportements inappropriés de l'apprenant. Le Directeur Régional du CFA ou par délégation, le directeur du site peut prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive. La présence d'un avocat n'est pas prévue lors des conseils de discipline, sauf accord du Directeur Régional du CFA.



# PRÉSENTATION DU CFA

## TRANSPORTS



### **BUS URBAINS ET PÉRI-URBAINS**



- Réseau MAT
  - Hébergement : association « Ty Al Levenez »
- En bus direct : Ligne 1K
- Du centre de formation vers le Centre Patrick Varangot
- Monter à l'arrêt «Maupertuis – Hôpital» situé à 200 m du centre de formation
- Prendre direction «Croix Désilles»
- Descendre à l'arrêt «Auberge de Jeunesse» situé à l'arrière du Centre P. Varangot
- Pour le retour, prendre le même bus, direction «Saint-Servan»

Les titres de transport Illenoo sont en vente au Guichet intermodal situé dans l'espace de vente de la gare SNCF.

Vous pouvez contacter Illenoo services au 0 810 35 10 35.



### **TRAINS**



- Ligne TER : Rennes Saint-Malo
  - Tarifs préférentiels Carte Korrigo
- L'abonnement Uzuel + permet de voyager à la fois sur les réseaux TER et MAT. Pour plus d'infos, rendez-vous en gare de Rennes ou de Saint-Malo.



### **VOITURE ET DEUX ROUES**



- Pour les véhicules : parking à proximité.
- Pour les 2 roues : pas de possibilité de cadenasser son véhicule. Parking non surveillé.



# HÉBERGEMENT

## ➤ RÉSIDENCE HABITAT JEUNES - PATRICK VARANGOT



### Résidence Habitat Jeunes - Patrick Varangot

37 avenue du Révérend Père Umbricht

35400 Saint-Malo

02 99 40 29 80

[www.centrevarangot.com](http://www.centrevarangot.com) / [hebergementapprentis@atal.bzh](mailto:hebergementapprentis@atal.bzh)

Lundi et jeudi : 15h - 19h

Mardi : 16h30 - 19h

Mercredi et vendredi : 10h - 12h / 14h - 16h

La formule est prévue, pour ceux qui le souhaitent, sous la forme d'un forfait\* du lundi au vendredi, qui comprend :

- dîners,
- nuitées,
- petits-déjeuners.

- Pour retirer le dossier d'inscription, veuillez faire la demande par e-mail à l'adresse suivante : [hebergementapprentis@atal.bzh](mailto:hebergementapprentis@atal.bzh)
- animateurs référents : Mélody et Driss.  
Les animateurs sont chargés d'accueillir et d'encadrer les jeunes dès leur arrivée au foyer après les cours. Ils leur proposent diverses activités culturelles et sportives.
- Tarifs indicatifs 2025-2026  
25,20 € la nuitée avec dîner et petit-déjeuner (aide déduite)  
100,80 € la semaine complète de 4 nuitées (aide déduite)

\* Règlement auprès de CMA Formation Saint-Malo au début du trimestre (possibilité de faire plusieurs chèques).

\*\* Possibilité d'arriver le dimanche soir : réservation et règlement directement auprès de l'équipe d'animation de la Résidence Habitat Jeunes.

# RESTAURATION

Restauration possible au self du personnel de l'hôpital, à proximité du CFA. Un accompagnateur encadre le trajet et le repas.

- Tarifs indicatifs 2025-2026  
6€ le repas (aide déduite)

# CONTACTS

## ➤ Accueil téléphonique

02 99 05 45 55  
cmaformation-saintmalo@cma-bretagne.fr

## ➤ Directeur

Régis RIMASSON  
regis.rimasson@cma-bretagne.fr

## ➤ Responsable socio-éducatif

Laëtitia HAMONIC  
laetitia.hamonic@cma-bretagne.fr  
02 99 40 69 57

## ➤ Assistantes socio-éducatives (gestion des absences et retards)

➤ Camille Scher  
pole.socioeducatif.stmalo@cma-bretagne.fr  
06 40 79 30 53

## ➤ Responsable pédagogique

Nolwenn TOUCHAIS  
nolwenn.touchais@cma-bretagne.fr  
02 99 40 69 58

## ➤ Responsable promotion- recrutement

Sabrina DURAND  
sabrina.durand@cma-bretagne.fr  
07 88 96 76 20

## ➤ Référente handicap

Élise BLANCHET  
elise.blanchet@cma-bretagne.fr  
02 99 05 45 81

## ➤ Médiatrice

Karpo JACQUOT  
karpo.jacquot@cma-bretagne.fr

## ➤ Référente parcours individualisés

Patricia CARLO  
patricia.carlo@cma-bretagne.fr  
02 90 04 10 59

## ➤ Filière Alimentaire

Virginie PIASENTIN  
Assistante formation  
virginie.piasentin@cma-bretagne.fr  
02 99 40 69 56

Fanny LEFRESNE  
Responsable filière  
fanny.lefresne@cma-bretagne.fr  
06 64 41 97 57

## ➤ Filière Bâtiment - Peinture

Virginie PIASENTIN  
Assistante formation  
virginie.piasentin@cma-bretagne.fr  
02 99 40 69 56

Fanny LEFRESNE  
Responsable filière  
fanny.lefresne@cma-bretagne.fr  
06 64 41 97 57

## ➤ Filière Cycles

Karine KAYSER  
Assistante formation  
karine.kayser@cma-bretagne.fr  
02 99 40 74 15

Fanny LEFRESNE  
Responsable filière  
fanny.lefresne@cma-bretagne.fr  
06 64 41 97 57

## Filière bien-être

### **Karine Kayser**

Assistante formation

karine.kayser@cma-bretagne.fr

02 99 40 74 15

### **Laurenn COUDRON**

Responsable filière

07 85 10 72 58

laurenn.coudron@cma-bretagne.fr

## Filière Maintenance Auto

### **Virginie PIASENTIN**

Assistante formation

02 99 40 69 56

virginie.piasentin@cma-bretagne.fr

### **Mathieu CORNEC**

Responsable filière

07 88 79 73 97

mathieu.cornec@cma-bretagne.fr

## Filière Maintenance Matériels Espaces Verts

### **Virginie PIASENTIN**

Assistante formation

02 99 40 69 56

virginie.piasentin@cma-bretagne.fr

### **Fanny LEFRESNE**

Responsable filière

fanny.lefresne@cma-bretagne.fr

06 64 41 97 57

## HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL

 LUNDI, MARDI ET JEUDI  
8H30 - 12H30  
13H15 - 17H15

 LE MERCREDI  
8H30-12H30  
13H15-16H30

 LE VENDREDI  
8H30 - 12H30  
13H15 - 16H00

## CONTACT

### Accueil

cmaformation-saintmalo@cma-bretagne.fr

02 99 05 45 55



# CMA FORMATION SAINT-MALO



68 avenue de Marville  
35400 SAINT-MALO

**SUIVEZ-NOUS  
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX  
ET SUR LE SITE INTERNET !**



[www.cma-formation-bretagne.fr](http://www.cma-formation-bretagne.fr)

